

Lundi 12 avril 2021 à 18h00

**Elus présents :** Thomas BELLEIL, David CHABASSIER, David CONTAMINE, Sébastien DECLE, Jennifer EYSSARTIER, Geneviève FALLEAU, Sylvette FORT, Philippe MOUSSEAU, Martine PERTUIS, Albert POUMEAUD, Jean-Louis PUJOLS, Elodie REBEYROL.

**Elus absents :** Aurélie DELACOTE (procuration à Jennifer EYSSARTIER), Nadine BINETRUY-MEYER (procuration à Elodie REBEYROL), Sophie MARY (procuration à Sylvette FORT).

**Public :** -

**Secrétaire de Mairie :** Sandrine DELTEIL

**Secrétaire de séance :** Elodie REBEYROL

En préambule de réunion, Monsieur le Maire fait lecture des délibérations prises au précédent Conseil municipal. Il propose ensuite de démarrer la séance sur les points suivants à l'ordre du jour.

## ENTRETIEN ET TRAVAUX SUR HAUTEFORT - SAINT AGNAN :

- Il est fait état des travaux d'**éclairage public** portés par le SDE24 (Syndicat Départemental d'Energie), à savoir :
  - Le déplacement du candélabre n°0173 en face de la Mairie et la suppression du mât à Saint-Agnan pour un montant de 4 049,75€ TTC, dont la participation communale s'élève à 50% de la dépense HT, soit un montant estimé à 1 687,40€ HT. Cette **Délibération N°2021-40** est adoptée à l'unanimité des élus.
  - Le renouvellement du foyer n°0117 pour un montant estimé de 3 680,45€ TTC, dont la participation communale est de 65% de la dépense HT, soit un montant estimé à 1 993,58€ HT (2 392,29€ TTC). Cette **Délibération N°2021-42** est adoptée à l'unanimité.
  - La modification du foyer n°0064 pour un montant estimé de 2 581,15€ TTC, dont la participation communale est de 50% de la dépense HT, soit un montant estimé à 1 075,48€ HT (1 290,57€ TTC). Cette **Délibération N°2021-41** est adoptée à l'unanimité.
- Concernant les **travaux d'aménagement du bourg**, il est fait lecture de l'avenant N°2 du marché de travaux réalisés par Lagarde & Laronze et du tableau récapitulatif des plus-values et moins-values du lot n°1. A l'unanimité des élus, le Conseil Municipal accepte la **Délibération N°2021-47** pour un nouveau montant total du marché de 588 255,52€ HT (705 906,62€ TTC), soit un complément de 22 000,81€ HT (26 400,97€ TTC).

## PERSONNEL COMMUNAL :

- Il est proposé de renouveler le contrat aidé à la **cantine scolaire** occupé par Jean-Pierre MARÉCHAL, pour une durée de 6 mois, du 01/07 au 31/12/2021 et sur 28 heures hebdomadaires. Cette **Délibération N°2021-46** est adoptée à l'unanimité des élus.
- Il est proposé de renouveler un poste en contrat aidé au **service technique** occupé par Jean-Luc LATOUR, pour une durée de 6 mois, du 01/07 au 31/12/2021 et sur 28 heures hebdomadaires. Cette **Délibération N°2021-45** est adoptée à l'unanimité.

## ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES :

- Il est proposé de mettre en location le bâtiment de l'ancien Presbytère pour un loyer de 250€ hors charges et pour une durée de 6 mois, dans l'attente de la réalisation de travaux de restauration. Les élus valident à l'unanimité cette **Délibération N°2021-44**.
- Le projet de vente des échoppes rue Bertran de Born au Tabac Presse est présenté en séance pour un prix de 135 000€. Cette somme correspond au montant du remboursement par anticipation des prêts en cours. Cette **Délibération N°2021-43** est adoptée à l'unanimité des élus pour procéder à la signature auprès du Notaire.
- **Elodie REBEYROL** présente le projet de prise de compétence de l'Autorité Organisatrice de la **Mobilité** (AOM) par la Communauté de communes conformément à la loi d'orientation des mobilités (LOM). Cette compétence territoriale permettrait de mettre en place des services adaptés aux besoins des habitants, comme par exemple une ligne de transport à la demande et un service de covoiturage. La prise de compétence ne constitue pas un coût supplémentaire pour la Communauté de Communes. Elle offre la possibilité de prélever le versement mobilité auprès des entreprises du territoire si un transport public régulier est mis en place. Cette **Délibération N°2021-54** est validée à l'unanimité.

## COMPTES ADMINISTRATIFS 2020, COMPTES DE GESTION 2020 ET AFFECTATIONS DES RÉSULTATS

- M. le Maire fait lecture des 3 **Comptes administratifs 2020** et soumet aux élus l'arrêt des comptes, puis il quitte la salle pour ne pas prendre part au vote. Le doyen de l'Assemblée, Albert POUMEAUD prend la parole et fait voter les Comptes administratifs. Cette **Délibération N°2021-48** est adoptée à l'unanimité des élus pour un résultat 2020 de 860 090,17€ sur le Budget Principal de la Commune, de 16 767,89€ sur le Budget Activités économiques et de 37 571,09€ sur le Budget Régie Transport scolaire.
- M. le Maire fait lecture des **Comptes de gestion 2020 du Comptable du Trésor Public** comparés aux comptes administratifs pour une approbation des 3 Budgets (Transport scolaire, Activités économiques et Commune). Ils sont ensuite proposés au vote par le doyen de séance, Albert POUMEAUD. Le Maire ne participant pas au vote. Cette **Délibération N°2021-49** est adoptée à l'unanimité des élus qui prennent acte de la stricte concordance des comptes administratifs et de gestion sur l'exercice 2020.
- Après avoir entendu le compte administratif 2020 du **Budget Régie Transport scolaire** et considérant que le Budget Régie Transport scolaire n'a plus lieu d'exister, il est proposé que le résultat 2020 d'investissement de 37 571,09€ soit inséré au Budget principal de la Commune pour le Budget primitif 2021 suite à la délibération du Conseil Municipal N° 2021-06 du 18 janvier 2021 de suppression du budget au 31/12/2020. Cette **Délibération N°2021-50** est adoptée à l'unanimité des élus.
- Après avoir entendu le compte administratif 2020 du **Budget Activités économiques** et considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation de résultat et que le résultat 2020 de 16 767,89€ concerne la section investissement, aucun résultat de fonctionnement n'est affecté sur l'exercice 2021. Le résultat d'investissement restant en investissement pour couvrir le besoin de financement 2021. Cette **Délibération N°2021-51** est adoptée à l'unanimité des élus.
- Après avoir entendu le compte administratif 2020 du **Budget Principal** de la Commune et considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation de résultat, le Conseil Municipal décide d'affecter le **résultat 2020 de fonctionnement sur l'exercice 2021 pour un montant de 494 512,35€**. Le résultat d'investissement de 524 317,53€ restant en investissement pour couvrir le besoin de financement 2021. Cette **Délibération N°2021-52** est adoptée à l'unanimité des élus.

## BUDGETS PRIMITIFS 2021

- Les 2 budgets primitifs 2021 sont présentés en séance. Il est ensuite proposé au vote par le doyen de séance, Albert POUMEAUD. Le Maire ne participant pas au vote. Cette **Délibération N°2021-53** est adoptée à l'unanimité des élus.
  - **Budget Activités Economiques : pour un budget équilibré à 85 042,01€ en fonctionnement et à 67 780,12€ en investissement.**
  - **Budget Principal : pour un budget équilibré à 1 673 073,12€ en fonctionnement et à 2 428 861,60€ en investissement.**

La séance est levée à 23 h 30.